

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/960

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon - Orchestre national de Lyon  
et le centre commercial de la Part-Dieu

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 16 MARS 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/960 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT  
ENTRE LA VILLE DE LYON - ORCHESTRE NATIONAL DE  
LYON ET LE CENTRE COMMERCIAL DE LA PART-DIEU  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du Code Général des Impôts, autorise les versements des entreprises effectués au profit d'organismes publics ou privés dont la gestion est désintéressée et ayant un caractère sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique et à la diffusion de la culture.

Sur la base de ces nouvelles dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, l'Auditorium - Orchestre national de Lyon a élaboré des projets associant les acteurs économiques au développement du projet culturel de l'Auditorium.

Le GIE Centre commercial de la Part-Dieu et l'Auditorium – Orchestre national de Lyon se sont rapprochés en 2013 et en 2014. A l'occasion de la Fête de la musique, l'Orchestre national de Lyon sous la baguette de Leonard Slatkin son Directeur musical a donné deux concerts exceptionnels dans le Centre commercial, une véritable découverte de la musique et d'un orchestre symphonique à destination de tous les publics.

A l'occasion des 40 ans de l'Auditorium qui se dérouleront du 30 janvier au 8 février 2015 le GIE Centre commercial de la Part-Dieu a souhaité soutenir ce 3<sup>e</sup> Happy Days et renforcer ses liens de proximité avec l'Auditorium – Orchestre national de Lyon en concluant une convention de mécénat et en s'engageant à ses côtés dans des actions événementielles.

Le GIE centre commercial de la Part-Dieu s'associe aux 40 ans de l'Auditorium et plus précisément à la création d'un jeu de piste autour de l'Auditorium qui permettra aux participants de découvrir le quartier de la Part-Dieu et son évolution future avec mise en place d'un parcours événement le 7 février 2015 et d'un parcours pérenne jusqu'en 2017 et s'engage à apporter au profit de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon un don en numéraire d'une valeur de 2 400 €.

Le GIE centre commercial de la Part-Dieu s'engage également à effectuer un don en nature et en compétence d'une valeur de 107 626 € selon les modalités suivantes :

▪ A l'occasion du jeu de piste créé par l'Auditorium de Lyon qui se déroulera samedi 7 février 2015 de 14h à 18h dans le quartier de la Part-Dieu, le GIE du Centre commercial Part-Dieu mettra à disposition la prestation d'un pianiste qui jouera sur le piano mécanique au sein du centre commercial pour un montant de 550 € (valorisation transmise par le mécène).

▪ Pendant toute la durée des 40 ans de l'Auditorium (du vendredi 30 janvier au dimanche 8 février 2015) le GIE Centre commercial la Part-Dieu met à disposition dans le centre commercial Part-Dieu des espaces de communication pour un montant de 107 076 € (valorisation transmise par le mécène) :

- mise à disposition des espaces de communication et escaliers : l'impression, la pose et la dépose des éléments visuels sur la rampe d'escalier (selon documents PDF fournis par l'Auditorium de Lyon – Orchestre national de Lyon) ;

- mise à disposition de l'écran disposé à l'entrée Vivier Merle : diffusion d'une vidéo fournie par l'Auditorium – Orchestre national de Lyon ;

- mise à disposition des panneaux digitaux Clear Channel du centre commercial la Part-Dieu (selon documents fournis par l'Auditorium – Orchestre national de Lyon) ;

- mise à disposition de l'écran d'accueil du centre commercial la Part-Dieu (selon documents fournis par l'Auditorium – Orchestre national de Lyon) ;

- mise à disposition des différents supports digitaux du centre commercial la Part-Dieu : site web, facebook, instagram.

Les contreparties qui seront apportées au GIE Centre Commercial de la Part-Dieu consistent en la présence du logo du mécène sur l'ensemble des documents relatifs aux 40 ans de l'Auditorium de Lyon :

- 400 affiches 120x175 – diffusion réseau JC Decaux ville de Lyon, aéroport de Lyon, agglomération ;

- 230 affiches 320x240 (8 m<sup>2</sup>) – diffusion réseau JC Decaux agglomération ;

- 73 000 dépliant – diffusion boîtes aux lettres ;

- la bâche extérieure de l'ascenseur de l'Auditorium 5x9 m présente du 21 janvier au 8 février 2015 ;

- les 5 programmes de salle des concerts – 10 000 exemplaires distribués en salle avant les concerts ;

- le tract réservé à « l'exposition des 40 ans de l'Auditorium » - 1 000 exemplaires ;

- le dépliant du parcours du « jeu de piste » diffusé à 10 000 exemplaires.

Elles ont été strictement évaluées à 17 000 € et restent dans les limites de 25 % définies par la jurisprudence.

La convention, jointe au rapport, formalise les modalités de ce mécénat.

Vu la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1. La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon, l'Auditorium – Orchestre national de Lyon et le GIE du Centre commercial la Part-Dieu est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes correspondantes, soit 2 400 € et 107 626 €, seront imputées au budget 07, année 2015, ligne de crédit 478, programme PRODUCTI07, opération SYMPHO07, opération nature RFSYMPHO, nature 7713, chapitre 77.

4. Les dépenses correspondantes, soit 550 € et 107 076 €, seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2015, natures 611 et 6238.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

**G. KEPENEKIAN**